Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

VILLE DE CHABEUIL

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023, le Budget Primitif 2023 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

PARTIE I

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 254 200€.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2022	Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	1 981 060,00	2 066 443,29
012	Charges de personnel	2 672 500,00	2 600 000,00
014	Atténuation de produits	50 000,00	102 500,00
65	Autres charges de gestion	582 100,00	630 600,00
66	Charges financières intérêts	40 800,00	32 800,00
67	Charges exceptionnelles	23 000,00	46 500,00
68	Provisions	500,00	108 500,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		***5 349 960,00***	***5 587 343,29***
042	Opérations d'ordre entre sections	500 000,00	540 000,00
Sous total		***5 849 960,00***	***6 127 343,29***
023	Virement à la section investissement	785 840,00	1 126 856,71
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**6 635 800,00**	**7 254 200,00**

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont assez proches des montants annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) :

- Chapitre 011 - charges à caractère général : 2 066 443.29 € (2 125 000€ dans le ROB). Un travail sur le chapitre a permis de contenir la hausse prévisionnelle du chapitre, en prenant notamment en compte l'amortisseur électricité. L'inflation, bien que devant ralentir au cours de l'exercice 2023, devrait néanmoins impacter les finances communales.
- Chapitre 012 – charges de personnel : 2 600 000€ (2 600 000€ dans le ROB). Avec une dépense totale de 2 514 747.71 € pour l'exercice 2022, l'objectif sera de maîtriser la masse salariale tout en prenant en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 3% cette année et le coût de remplacement des agents absents.
- Chapitre 014 – atténuation de produits : Après la baisse en 2022 du prélèvement au titre de l'amende loi SRU (38 035€ en 2022, contre 98 956€ prélevés en 2021), le montant de l'amende pour 2023 devrait avoisiner les 95 000 euros, impliquant une forte hausse du chapitre par rapport à l'exercice précédent
- Chapitre 65 – charges de gestion : L'enveloppe allouée aux subventions de fonctionnement versées aux associations sera de 173 000€ environ. Cette enveloppe recouvre les 167 000€ de subventions annuelles aux associations ainsi que la somme

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

consacrée aux subventions exceptionnelles, hors opération façade, qui sont également dans ce chapitre pour un montant de 4000€. En effet, il convient de noter que la nomenclature M57 supprime les subventions dites « exceptionnelles » selon la nomenclature M14 (subventions exceptionnelles aux associations, aux écoles ou aux ménages dans le cadre de « l'opération façade »). Par ailleurs, la subvention d'équilibre versée au budget annexe du CCAS sera maintenue, étant donné que le CCAS ne perçoit plus de recette issue des loyers du bâtiment « les Gérondines ».

- Chapitre 67 – charges exceptionnelles : il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs, un trop perçu de 41 500€ relatif à l'attribution de compensation de fonctionnement 2022 explique l'importance du montant prévu sur ce chapitre.
- Chapitre 68 – provisions : La commune est dans l'obligation de provisionner des crédits dès qu'un risque apparaît. La commune a notamment liquidé des astreintes d'urbanisme pour un montant important en 2022 (167 52€) qui suscite des inquiétudes quant à leur recouvrement. Il est donc envisagé de procéder à la constitution de provision afin de prévenir le risque d'impayé.

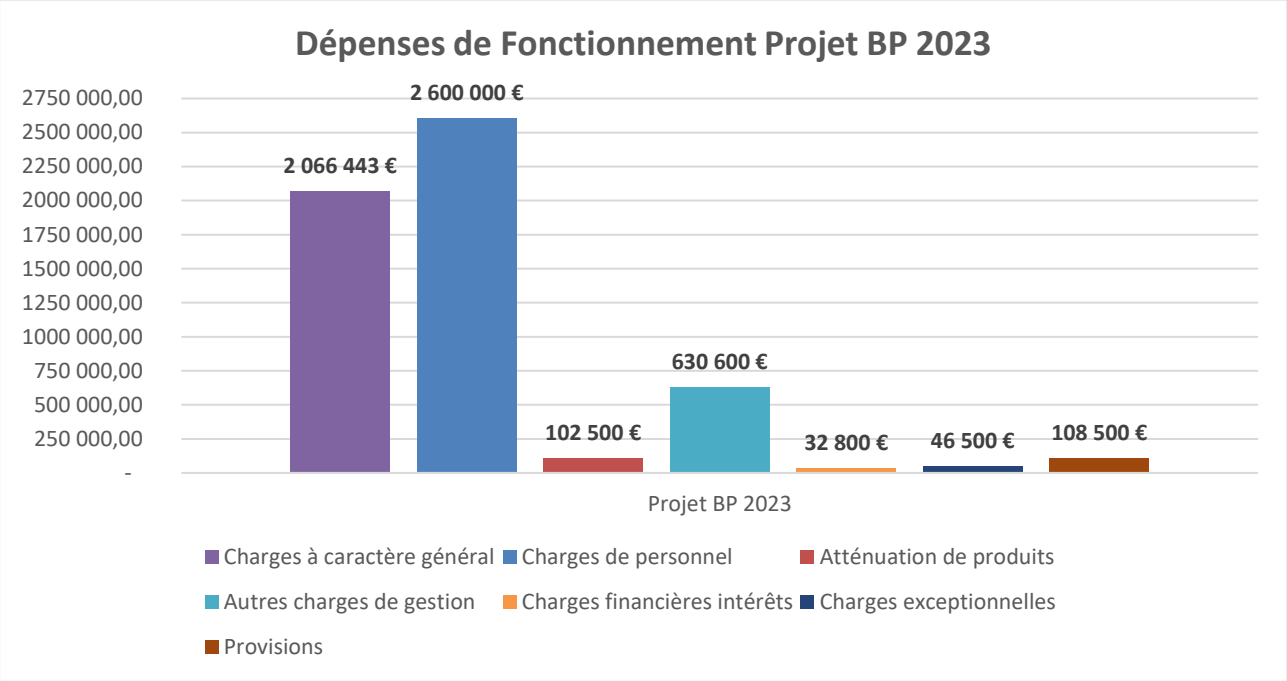

2- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2022	Projet BP 2023
013	Atténuation de charges	50 000,00	60 000,00
70	Produits des services	570 000,00	590 700,00
73	Impôts et taxes	3 841 300,00	485 000,00
731	Fiscalité locale		3 618 000,00
74	Dotations et participations	908 500,00	864 400,00
75	Autres produits de gestion	260 000,00	265 000,00
76	Produits financiers	629,52	659,12
77	Produits exceptionnels	11 000,00	6 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		***5 641 429,52***	***5 889 759,12***
042	Opérations d'ordre entre sections	62 000,00	54 000,00
Sous total		***5 703 429,52***	***5 943 759,12***
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	932 370,48	**1 310 440,88**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**6 635 800,00**	**7 254 200,00**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 7 254 200€ dont 54 000€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement) et 1 310 440.88€ correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2022 après affectation du résultat.

Les autres recettes se détaillent comme suit :

- Chapitre 013 – atténuation de charges : 60 000€. Il s'agit du remboursement des indemnités journalières des agents absents. Bien qu'en hausse par rapport au BP 2022, il est en deçà du montant réellement perçu par la commune au titre de l'exercice 2022 (76 724.28€).
- Chapitre 70 – produit des services : 590 700€ correspondant au produit des concessions dans les cimetières, à la facturation de la cantine, du périscolaire, de l'accueil de loisirs, aux remboursements de charges par Valence Romans Agglomération pour les bâtiments transférés
- Chapitre 73 – impôts et taxes : La nomenclature M57 apporte comme nouveauté la création d'un chapitre 731 – Fiscalité locale, regroupant les recettes issues des principaux impôts locaux. Le chapitre 73 subsiste quant à lui, mais ne regroupe dorénavant plus que les produits relatifs à l'attribution de compensation de fonctionnement, la Dotation de Solidarité Communautaire ou encore le Fond National pour la Garantie Individuelle de Ressources. Pour l'exercice 2023, il est prévu 485 000€ de recettes, soit un produit constant.
- Chapitre 731 – Fiscalité locale : Il s'agit du produit des impôts locaux avec une augmentation des bases de 7.1% (pas d'augmentation des taux), de la taxe sur l'électricité, des droits de place, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Du fait de l'augmentation des bases d'imposition, le produit attendu devrait augmenter mécaniquement pour s'établir autour des 3 618 000 €.
- Chapitre 74 – dotations et participations : Bien que la Loi de Finances pour 2023 ait annoncé une stabilité, voire une hausse, de la dotation générale de fonctionnement (DGF), le produit issu des dotations de l'Etat n'a pas encore été communiqué. Une certaine stabilité est néanmoins attendu sur ce chapitre, bien que le non-renouvellement d'une convention pour l'entretien et la refacturation des charges du gymnase départemental, devrait générer une légère baisse.
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 265 000€. Il s'agit du produit de revenus des immeubles, ainsi que les produits issus du remboursement de sinistre par nos assureurs (comptabilisés au chapitre 77 en M14).
- Chapitre 77 – produits exceptionnels : 6 000€. Cela concerne uniquement les mandats annulés sur les exercices antérieur.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 278 500€.

1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2022 (après DM)	Projet BP 2023
001	Solde d'éxécution négatif réporté		**343 516,51**
Opérations d'investissements - nouvelles opérations		1 693 953,26	1 900 540,00
Opérations d'investissements - restes à réaliser		414 690,74	253 811,90
Sous total opérations d'investissements		**2 108 644,00**	**2 154 351,90**
16	Remboursement capital emprunts	337 000,00	297 000,00
2046	Attribution de compensation investissement	194 556,00	194 556,00
266	Autres formes de participations	5 000,00	-
4581	Opérations sous mandat	37 667,92	60 075,59
Sous total dépenses réelles investissements		**2 682 867,92**	**3 049 500,00**
040	Opérations d'ordre entre sections	62 000,00	54 000,00
041	Opérations patrimoniales	40 000,00	175 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**2 784 867,92**	**3 278 500,00**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

Détail des opérations d'investissement au BP 2023 :

Nom du programme	(dépenses engagées en 2022, à réaliser en 2023)	Propositions nouvelles 2023	Total opérations investissements 2023
Ecoles	4 452,00 €	129 000,00 €	133 452,00 €
Voirie	93 565,90 €	452 000,00 €	545 565,90 €
Signalisation	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Sécurité	0,00 €	81 300,00 €	81 300,00 €
Urbanisme	60 965,42 €	43 500,00 €	104 465,42 €
Bâtiments communaux	15 206,40 €	298 050,00 €	313 256,40 €
Equipements sportifs	20 895,60 €	290 500,00 €	311 395,60 €
Tennis	26 640,00 €	0,00 €	26 640,00 €
Réhabilitation et extension Maison des associations Cuminal	0,00 €	209 240,00 €	209 240,00 €
Environnement	4 439,82 €	227 000,00 €	231 439,82 €
Divers	27 646,76 €	161 950,00 €	189 596,76 €
TOTAL	**253 811,90 €**	**1 900 540,00 €**	**2 154 351,90 €**

Les axes principaux des investissements en 2023 sont :

- <u>Ecoles :</u> 129 000€ de nouveaux investissements seront consacrés à l'entretien et rénovation des bâtiments scolaires
  - Rénovation d'une salle de classe dans chaque école : 15 000€
  - Amélioration de la surface herbeuse dans la cour de l'école G. André : 50 000€
  - Création d'un ombrage dans la cour de l'école J. Cavalli : 10 000€
  - Création d'une rampe PMR à l'école F. Dolto : 6 000€
  - Pose d'un grillage rigide entre l'école F. Dolto et G. André : 3 000€
  - Amélioration du local d'entretien de l'école F. Dolto : 5 000€
  - Divers travaux dans toutes les écoles : 30 000€
  - Projets du Conseil Municipal des Jeunes : 10 000€

<u>Restes à réaliser 2022 :</u>

- Etudes de restructuration : 2112 €
- Remplacement des stores par volets roulants : 1380€

- <u>Voirie</u> : 452 000€ seront donc consacrés cette année à ce poste à la remise à niveau de la voirie
  - Opération de réfection de l'avenue de Valence et Rue de l'Hôpital : 255 000€
  - Travaux rue Mazet/Fourouze/Villeneuve : 120 000€
  - Travaux rue Georges ABEL : 62 000€
  - Etudes pour la réfection du chemin des Aubépines : 15 000€

<u>Restes à réaliser 2022 :</u>

- Etudes G. ABEL – Mönchweiler – Valence/Hôpital : 47 784 €
- Remplacement des gardes corps quai avenue G. ABEL : 38 820€
- Remplacement barrières rue Joseph Béranger : 6 961.90€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

- Signalisation : acquisition ou remplacement de panneaux de signalisation pour 8 000€

- Urbanisme : 43 500€ seront consacrés aux opérations d'urbanisme, principalement à l'acquisition de parcelles et aux frais annexes entourant ces acquisitions.

Restes à réaliser 2022 :

- Etudes révision et modification du PLU : 57 147.90€
- Frais annexes à la démolition des silos nord : 3 817.52€

- Bâtiments communaux : 298 050€ seront affectés à l'entretien du patrimoine immobilier de la commune, notamment pour les travaux suivants :
  - Etude sur la structure de l'Eglise : 5 000€
  - Remplacement de l'éclairage du Temple (LED) : 2 000€
  - Pose d'une climatisation et création d'une évacuation des eaux usées à la police municipale : 8 000€
  - Renouvellement du matériel scénique et remplacement du tableau électrique du centre culturel : 25 000€
  - Pose de volets roulants et d'une climatisation réversible à la salle des Bérards : 11 500€
  - Changement de la hotte et renouvellement de matériel au restaurant scolaire : 9 300€
  - Remplacement de la chaudière de l'Espace Mosaïque : 30 000€
  - Alimentation électrique des blocs de secours de la Gendarmerie : 5 000€
  - Rénovation des bureaux du 1er étage du centre technique (local commercial) : 5 000€
  - Travaux d'amélioration des organes de régulation des chaufferies : 40 000€
  - Divers travaux d'amélioration : 150 000€

Restes à réaliser 2022 :

- Eclairage LED salle des aînés du Centre culturel : 5 844€
- Eclairage LED dans l'atelier du Centre Technique municipal : 6 428€
- Remplacement du volet dans la salle de danse de l'espace mosaïque : 1 146€
- Diagnostic immeuble Boudillon et bâtiment de l'ex-Trésorerie : 1 788€

- Equipements sportifs : 290 500€ seront affectés aux bâtiments et équipements sportifs
  - Réfection du sol de la plateforme sportive du gymnase communal : 101 000€
  - Amélioration du système de gestion des énergies : 3 000€
  - Aménagement du terrain de pétanque : 10 000€
  - Isolation et remplacement des systèmes de chauffage du dojo : 23 000€
  - Relamping LED de l'éclairage du court n°4 au complexe de tennis
  - Pratique du foot :
    - Etudes sur la solidité des mâts : 5 000€
    - Relamping LED de l'éclairage des terrains : 45 000€
  - Pratique du rugby :
    - Travaux de rénovation des vestiaires et club house : 50 500€
    - Etudes sur la solidité des mâts : 5 000€
    - Relamping LED de l'éclairage du terrain : 35 000€

Restes à réaliser 2022 :

- Travaux sur plafond du sas extérieur du gymnase communal : 2 484€
- Reprise des branchements électriques aux Flandennes : 16 414.80€
- Eclairage LED des gradins du terrain de football : 1996.80€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

- Tennis : Cette opération ne contient que des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2022. Ces RAR consistent en des études pour un montant de 26 640€ auxquelles il conviendra de mettre un terme.

- Maison des associations Cuminal : 209 240€ sont prévus pour finaliser l'étude du CAUE portant sur la construction d'une salle de pratiques audiovisuelles, démarrer les travaux et envisager un relamping LED sur la partie ancienne du bâtiment.

- Environnement : 227 000 € seront affectés cette année à l'environnement
  - 20 000€ sont réservés afin d'entamer une politique active de lutte contre les îlots de chaleur identifiés
  - 10 000€ sont réservés pour du fleurissement durables et l'achat de mobilier adapté
  - 50 000€ seront affectés à l'aménagement des points d'apports volontaires
  - 10 000€ seront prévus pour des travaux de mise en sécurité de la falaise de la Gontarde
  - 100 000€ seront consacrés à l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux de la piscine.
  - 2 000€ serviront à équiper la cuve de récupération des eaux pluviales installée l'an passé au Centre technique municipal
  - 20 000€ seront dédiés à des travaux sur le Canal des Moulins
  - 15 000€ seront destinés à l'achat de mobiliers urbains

Restes à réaliser 2022 :
- Achat d'arbres : 4 439.82€

- Sécurité : 81 300€ seront inscrits cette année au budget pour améliorer nos services de sécurité :
  - Acquisition de 2 caméras piétons : 4 000€
  - Acquisition de 5 radios portatives + kits d'écoute : 5 000€
  - Remplacement du véhicule de la police municipale : 35 000€
  - Acquisition de barrières BAAVA pour sécuriser les manifestations : 7 800€
  - Remise en état des caméras de vidéoprotection : 25 000€
  - Mise en place de caméras infrarouge en zone nuit : 4 500€

- Dépenses diverses d'investissement : 161 950€ de nouveaux investissements sont prévus cette année :
  - Services techniques : acquisition de petit équipement, d'un charriot électrique de nettoyage urbain et d'une tondeuse autoportée pour un total de 86 650€
  - Tous services : mobilier de bureau et équipement informatique pour 27 300€
  - Festivités : matériel illumination de Noël pour 10 000€
  - 6 000€ seront alloués à la refonte du site internet
  - 10 000€ seront dédiés au remplacement des défibrillateurs
  - 2 000€ serviront à doter la salle du Conseil Municipal de plus de microphones
  - 20 000€ seront inscrits pour faire face à d'autres dépenses d'équipements.

Restes à réaliser 2022 :
- Acquisition d'un camion utilitaire pour les services techniques : 27 646.76€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

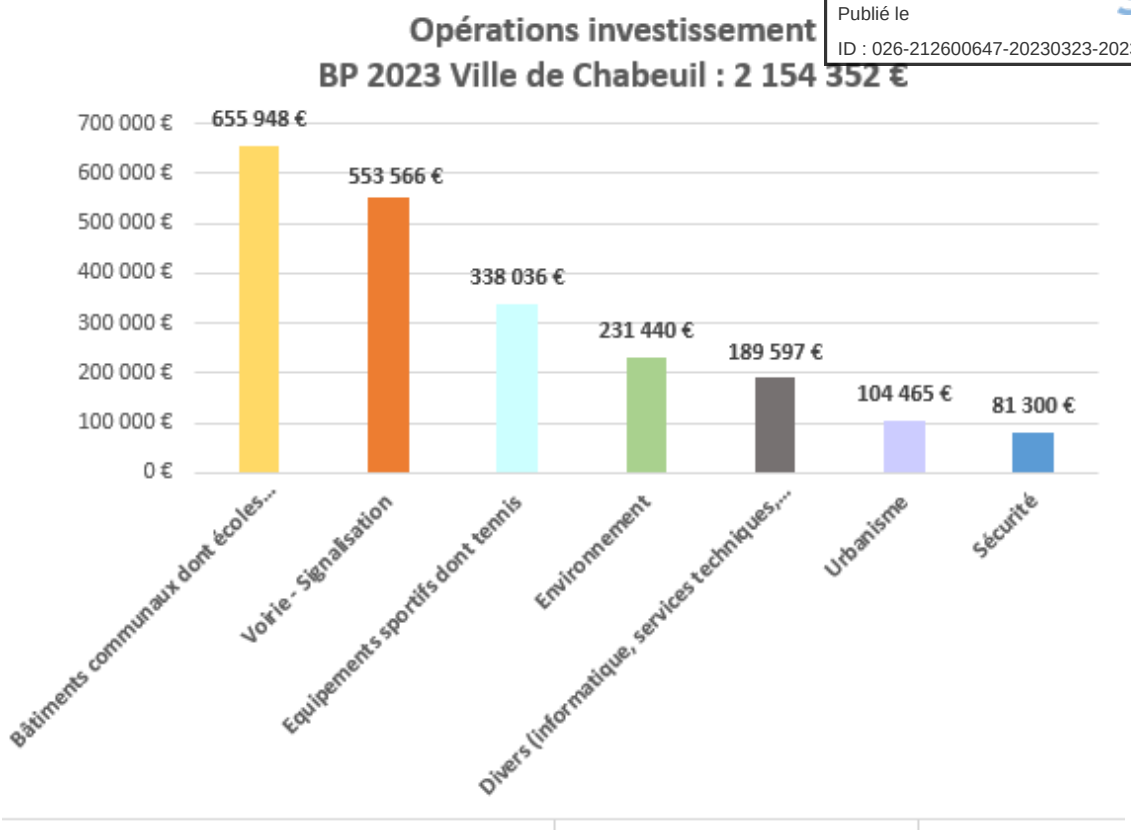

2- Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2022 (après DM)	Projet BP 2023
001	Solde d'éxécution reporté N-1	**74 841,30**	
10	Dotation fonds divers (hors 1068)	350 000,00	319 049,29
1068	Dotation fonds divers réserves	300 000,00	289 317,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 963,16	-
4582	Opérations sous mandat	37 667,92	60 075,59
040	Opérations d'ordres	500 000,00	540 000,00
041	Opérations patrimoniales	40 000,00	175 000,00
13251	Neutralisation charges transferts Agglo	63 000,00	78 427,00
13	Subventions d'investissement - nouvelles demandes	279 463,00	379 763,00
13	Subventions d'investissement - restes à réaliser	350 092,54	308 010,71
16	Emprunts et dettes		-
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	785 840,00	1 126 856,71
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**2 784 867,92**	**3 278 500,00**

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

Au chapitre 10 : le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 120 000€ et la taxe d'aménagement pour 199 049€
Au chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel) pour 1 126 856.71€
Les subventions d'investissement :

- Subventions notifiées en 2021 (restant à percevoir) pour 308 010.71€
- De nouvelles demandes de subvention :
  - Les amendes de police pour 2 800€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

- Subvention de la Région pour les travaux du campanaire de l'église d'un montant de 11 963€ (dossier en instruction)
- Subvention de 50 000€ du SDED pour les travaux d'économie d'énergie (adhésion au service « Energie Plus »)
- Subvention de 24 000€ du Département de la Drôme au titre du Projet de Cohérence Territoriale (projet de voirie structurante)
- Subvention de 43 000€ du Département de la Drôme au titre du Projet de Cohérence Territoriale pour la rénovation des équipements sportifs

La commune dispose également d'un fonds de concours de 94 000 € de Valence Romans Agglo. La commune ayant délibéré pour utiliser ce fonds afin de subventionner les travaux de la maison des associations Cuminal, c'est prioritairement ce projet que viendra financer ce fonds. Néanmoins, 2023 étant la dernière année de validité de ces crédits, ces derniers pourront être utilisé pour financer d'autres projets.

La commune peut compter également sur la subvention de la Région issue du dispositif « Contrat Ambition Région », pour laquelle le montant est estimé à ce jour à 154 000€.

On peut noter qu'aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

PARTIE II

BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLE »

Le budget annexe « Energies Renouvelables » est un budget doté de la personnalité morale et permettant de circonscrire l'activité commerciale de la commune dans le cadre de la revente de l'électricité produite par l'installation de panneaux photovoltaïque installée sur la toiture de l'école Gustave André.

BP 2023 BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES"

	DEPENSES			RECETTES		
	Comptes	Libellés	Montants en €	Comptes	Libellés	Montants en €
FONCTIONNEMENT	6061	Composante gestion et comptage	100,00	002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	13 534,83
	61558	Entretien autres biens mobiliers	1 350,00	701	Revente électricité	5 392,17
	695	Impôt sur les bénéfices	900,00	777	Amortissement subventions	1 300,00
	658	arrondis TVA	50,00			
	6811	Dotations aux amortissements	2 600,00			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		20 227,00

	DEPENSES			RECETTES		
	Comptes	Libellés	Montants en €	Comptes	Libellés	Montants en €
INVESTISSEMENT	1687	Remboursement avance budget principal	2 000,00	001	Excédent d'investissement reporté N-1	6 039,37
	13917	Amortissement subventions	1 300,00	28135	Dotations aux amortissements	2 600,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 300,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 639,37

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre, affichant 20 227 euros de recettes et 5 000 euros de dépenses.

1- Les dépenses de fonctionnement

Celles-ci sont principalement constituées de l'impôts sur les sociétés, de l'entretien des installations photovoltaïques, des composantes de gestion et comptage facturées par ENEDIS et des dotations aux amortissements.

Les dépenses sont stables par rapport au budget prévisionnel 2022.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement consistent presque exclusivement en la revente d'électricité. Les montants générés par celle-ci, bien que variables en fonction de l'ensoleillement de l'année, sont plutôt stable au fil des exercices.

Ainsi, depuis 2019, le produit a évolué de la façon suivante :

2019	2020	2021	2022
5 665.30 €	5 174.40 €	5 004.19 €	5 279.88 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 026-212600647-20230323-20230323_06-DE

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est également votée en suréquilibre, affichant 8 639.37 euros de recettes pour 3 300.00 euros de dépenses.

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument au remboursement de l'avance consentie par le budget principal lors de la création du budget annexe et à l'amortissement des subventions acquises précédemment.

2- Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements et de l'excédent de financement de l'exercice antérieur de la section d'investissement.